

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

**Commune de
VUILLAFANS**

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 14
- ayant donné procuration : 4
- absents excusés : 4
- absents : 0
- démission : 1

Date de convocation :
27/01/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour accepter le
devis de l'entreprise
Desautel Protection Incendie
pour le remplacement de 5
extincteurs obsolètes de nos
bâtiments publics

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune**

Séance du 31/01/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au
lieu habituel de ses séances après convocation légale.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Yves GAMELON,
Michelle HOUSER, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT,
Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN,
Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline
BOUVERET), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard
WOZNY), Benjamin DOLE (procuration à Stéphane MEREL),
Marie-Thérèse CRETIN-GUTH (procuration à Sylvie PERRET-
GENTIL).

Absents :

Démission : Alain KIBLER

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'audit de notre
parc d'extincteurs dans nos bâtiments publics, il est nécessaire de
remplacer 5 matériels obsolètes.

La prestation d'intervention de l'entreprise Desautel Protection
Incendie s'élève à 1 359,98 euros TTC

Le conseil municipal donne son accord par 14 voix pour, 0 contre et 0
abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 31 janvier 2025.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme, Claude CURIE, Maire

